

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 11 février 2021

Acte 2 du Pacte pour une logistique métropolitaine : une nouvelle feuille de route pour 2021 !

Le 9 février 2021, à l'occasion du Comité des partenaires du Pacte pour une logistique métropolitaine, qui a réuni près de 300 participants, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Jean-Michel GENESTIER, Maire du Raincy, Conseiller délégué à la Logistique métropolitaine, Etienne LANGEREAU, Maire de Montrouge, Conseiller délégué en charge du Suivi de l'installation des bornes de recharge électrique (Métropolis), ont lancé officiellement l'acte 2 du Pacte, en présence également de Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement de Paris, Vice-président délégué à la communication et à l'innovation, de David BELLIARD, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie, d'André SANTINI, Maire d'Issy-les-Moulineaux, vice-président délégué à la stratégie économique, de plusieurs élus métropolitains et de l'ensemble des partenaires institutionnels et privés.

Adopté à l'unanimité le 28 juin 2018 par le Conseil métropolitain, le Pacte pour une logistique métropolitaine a été signé, depuis sa mise en place, par 82 partenaires volontaires. Les mesures déployées étant arrivées en fin d'étude ou d'expérimentation, cette rencontre a été l'occasion de présenter le bilan, de revenir sur les attentes des collectivités et de présenter les nouvelles orientations stratégiques de la logistique métropolitaine.

Un bilan encourageant et innovant

Le Pacte a permis de fédérer les acteurs métropolitains, de poser un diagnostic partagé sur les enjeux logistiques du territoire, et de lancer les premiers projets :

- une étude de faisabilité **d'un simulateur numérique d'itinéraire logistique par la voie d'eau** en lien avec HAROPA (réunion des Ports du Havre, de Rouen et Paris) et Voies Navigables de France (VNF).
- la construction d'un référentiel réglementaire commun permettant une simplification, une meilleure lisibilité et une harmonisation des règles concourant à l'optimisation des flux de marchandises.
- La mise en œuvre du référentiel dans le cadre d'une **expérimentation** sur la commune de Drancy.
- la rédaction de « **Mémos – guides de bonnes pratiques - boîte à outils** » sur des sujets aussi importants que le transport fluvial, la mutualisation de l'espace public, la prise en compte de la logistique dans les opérations d'aménagement ou la réglementation de l'espace public en matière de transport de marchandise.
- la **sensibilisation des consommateurs** aux enjeux logistiques avec le challenge [consomm'acteurs](#)

De grands défis dans un contexte inédit

Le contexte général s'est radicalement transformé depuis le début de l'année 2020. La crise sanitaire a montré que la logistique, souvent « invisible », était un service essentiel pour les habitants et les entreprises de la Métropole du Grand Paris. La digitalisation des pratiques de consommation s'est accélérée avec un impact considérable sur l'organisation de l'écosystème logistique. La transition vers un territoire durable et résilient est une priorité pour tous les acteurs du territoire : la mise en place de la Zone à Faibles Emissions est un instrument important de cette démarche, elle aura un impact majeur sur les acteurs de la logistique.

Dans ce cadre, l'acte 2 s'articule autour de nouveaux enjeux en matière de logistique :

1. Accélérer la **transition décarbonée des flottes de véhicules** de transport routier de marchandises.
2. Déployer sur le territoire des **pratiques de livraisons innovantes**, en particulier en matière de **logistique du dernier km**.
3. Développer le transport de marchandises par **voie fluviale**.
4. Réimplanter de manière raisonnée du **foncier et de l'immobilier logistique** en zone urbaine dense.

5. **Mieux utiliser les données numériques** pour comprendre et agir sur le système logistique métropolitain.

« En deux ans, un travail considérable a été réalisé pour mettre en œuvre ce pacte, lancer les différentes mesures et fédérer les acteurs de l'écosystème logistique, plus de 80 partenaires, autour d'une vision commune en faveur d'une logistique urbaine durable et responsable au sein de la Métropole. Nous lancerons un plan d'actions concrètes d'ici à l'été 2021 autour des cinq axes », a déclaré Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

« La Métropole du Grand Paris souhaite bâtir avec ses partenaires l'acte 2 du Pacte en axant ses actions vers une logistique urbaine, agile et performante. Construisons ensemble cette logistique de demain ! », a déclaré Jean-Michel GENESTIER, Maire du Raincy, Conseiller délégué à la Logistique métropolitaine.

Les réalisations du Pacte en quelques chiffres :

- 82 partenaires signataires en décembre 2020
- 35 comités opérationnels
- 32 mois de Pacte
- 24 communes et EPCI
- 12 mesures
- 7 semaines de challenge Consomm'acteur
- 4 mémos
- 3 visites de site
- 2 expérimentations

Replay de l'événement : [1^{ère} partie](#) et [2^e partie](#)

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).